

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 55 (1917)  
**Heft:** 39

**Artikel:** Le voeu d'un vrai patriote du Pays de Vaud  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-213322>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIO & C<sup>ie</sup>, Albert DUPUIS, succ.  
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE  
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
"PUBLICITAS"  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du Numéro du 29 septembre 1917 : — Dans les bois (V. F.). — Nos vieilles chansons : Au bord de la fontaine. — Le vœu. — La salade au quatorze (H. A.). — De bonnes divagations (E.). — Armes et couleurs du canton de Neuchâtel. — A la faire (D.). — Feuilleton : Les traditions valaisannes (Maurice Gabbud), fin.

## DANS LES BOIS

UN Lausannois de nos amis est rentré furieux, l'autre jour, d'une promenade dans les bois : « Parlez-moi du mystère de la forêt, de la poésie de la forêt ! Beau mystère et belle poésie, ma parole ! nous dit-il. Partout des bandes d'hommes, de femmes et d'enfants qui brisent des branches sous le prétexte de ramasser du bois mort, qui sifflent ou hurlent de soi-disant chansons patriotiques en cueillant des baies sauvages, et salissent la fine mousse des sapinières du relief de leurs repas, d'un tas de boîtes éventrées, de tessons de bouteilles, de journaux grasseyant ayant servi à envelopper le fromage ou le saucisson. Vraiment les ruclois de Vidy sont plus propres que ça, et surtout plus silencieux ! »

Notre ami exagérait, nous voulons le croire. Cependant, nous devons dire que nous avons été choqué à plus d'une reprise à la vue des chiffons de papier et autres débris abandonnés par des promeneurs négligents. Il serait si aisé de les faire disparaître et d'inculquer à la jeunesse le respect de la nature, sans gronderies, sans scène, en donnant l'exemple de la propreté et de la reconnaissance due à la bonne terre nourricière.

La mauvaise humeur de notre ami à l'endroit des citadins peuplant les forêts de la banlieue est moins compréhensible. Quoi, voilà de pauvres gens durement éprouvés par la cherté croissante des aliments, du combustible, de tout ce qui est nécessaire à la vie, et qui sans être des accapareurs, des profiteurs de la guerre, sans nuire à personne, s'ingénient à garnir un peu leur bûcher et leur garde-manger ! Quels reproches ne mériteraient-ils pas s'ils se montraient aussi insouciantes que la cigale de la fable ? Sûrement notre ami ne les a pas rencontrés assez souvent. Il aurait partagé leur joie à les voir, père, mère et rejetons, regagner triomphalement leurs pénates en traînant des charrettes de branches, en portant de pleins paniers de champignons et des bidons débordant de myrtilles, de framboises, de mûrons. Et ces provisions ne sont pas les seules richesses rapportées de la forêt. Elle a donné à ses visiteurs de quoi se passer du médecin et du pharmacien pour tout l'hiver, car c'est une admirable pourvoyeuse de santé que son atmosphère tonique et parfumée. Lieu commun, hé ! oui, mais qu'on ne saurait trop répéter.

Bientôt, hélas ! les bois des environs de Lausanne n'offriront plus de « petits fruits ». La saison tire à sa fin. Il reste bien les forêts de montagne, celles du Valais notamment, où l'on rencontre encore, entre 1500 et 1800 mètres d'altitude des baies à foison, mais que l'horaire réduit des C. F. F. et le nouveau relèvement du prix des billets vont mettre hors de portée des voyageurs à la bourse aplatie. Les citadins se trouvant dans

ce cas — et Dieu sait s'il y en a ! — devront se rabattre sur le bois mort. Malgré les prélèvements opérés cet été, il en reste des quantités énormes, comme si les éléments en abattant sous le poids de la neige, les sapins par dizaines de mille, avaient voulu donner une juste compensation à ceux qui ne peuvent s'accorder du bois de chauffage à 100 francs le moule.

Et puis, pour celui à qui suffit le contact avec la grande nature, la forêt demeurera l'une des éternelles ressources, surtout si, dépassant d'une lieue ou deux le périmètre ordinaire des promeneurs lausannois, il s'engage dans les ravins d'où jaillissent la Menthue et la Bressonnaz, entre ces falaises de molasse que ne graveront jamais les plus téméraires des ascensionnistes. Il y a là des beautés que la guerre nous a fait doublement apprécier.

V. F.

## NOS VIEILLES CHANSONS

### Au bord de la fontaine.

*légère*

1-3. Ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! ah ! Tra

Le jour où je vis Clé-  
la la la la la ! Je lui fis l'au-tre se-  
Aus-si ma peine est ex-

*mf* *légère*

mé - ne Sur le bord de la fon-tai-ne,  
mai - ne " " " " " "  
tré - me, " " " " " "

J'en de-vins a mon-reux. Mais la ber-  
Le doux a-veu de mon a-mour, Im-plo-rant  
Et ne sait que de ve-nir, Quand la belle

gère in - hu - mai-ne, Loin de me rendre heu-  
ma bel - le rei-ne Pour un peu de re-  
in - hu - mai-ne, Se ra - vi - sant tout à

Se rit de ma pei - ne,  
tour ; Mais ma pri - è - re fut vai - ne,  
coup, De-man-de par-don à ge - noux,

Sur le bord de la fon-tai-ne.

## Le Vœu

D'UN VRAI PATRIOTE DU PAYS DE VAUD

Les lignes que voici, de Pidou, un des principaux artisans de la révolution vaudoise de 1798, ont été écrites quatre jours avant celle-ci. Elles témoignent à la fois de l'ardent patriotisme helvétique des Vaudois et de l'absence, dans leurs aspirations vers la liberté, de tout ressentiment à l'égard de ceux dont ils s'appréhendaient à secouer le joug. La lecture de ces lignes, en ce moment, présente un certain intérêt.

(Extrait de la « Collection Pidou » 27<sup>e</sup> vol. (1798-1800), propriété de la Bibliothèque cantonale vaudoise).

DANS ce moment si intéressant où toutes les idées se réveillent, se réchauffent et prennent leur essor ; avec un cœur plein de l'amour de ma patrie, voyant une partie de mes concitoyens alarmée, une autre égarée, et surtout l'honnête habitant des campagnes ne sachant à quoi se rallier, je ne puis m'empêcher d'offrir à tous, le résultat de mes idées, de mes observations, de mon vœu sur notre position actuelle.

Déjà nous éprouvons les maux avant-coureurs d'une révolution : la crainte, la méfiance, l'alarme est parmi nous. Oh ! mes compatriotes ! renaissions à la paix, à la concorde, au bonheur ! Réunissons-nous sous un même étendard pour arriver au même but.

Que veulent ceux qui les premiers ont élevé la voix ? Redresser légalement la Constitution en réclamant des droits, des privilèges dont nos pères jouissaient ? Voilà le seul sens de leurs diverses adresses : ce sont mes concitoyens, c'en est assez pour que je les croie de bonne foi... Que veulent les magistratures, les citoyens des villes et des campagnes ? Rester fidèles à leur souverain en lui demandant le redressement de ces privilèges dont nous avons été privés par la succession du temps qui ronge tout, et par la pente naturelle du pouvoir qui tend à empirer ? Que veut notre gouvernement ? Maintenir son pays, sa constitution, et accorder à ses ressortissants *nommément à ceux du Pays de Vaud* tous les redressements qui sans ébranler les bases de la constitution, pourront augmenter le bonheur de ses peuples et resserrer de nouveau les respectables liens qui nous unissent depuis des siècles. Que veut enfin la France ? Cette grande nation que quelques *agitateurs* nous montrent comme un épouvantail, mais que je ne puis envisager que comme un voisin, un allié, un ami, que j'estime trop pour le craindre, et que je respecte trop pour lui supposer des vues d'envahissement ou de désorganisation sur ma patrie ! Que veut-elle, cette grande nation ? Ne s'est-elle pas exprimée clairement ? Elle veut protéger les réclamations que nous pourrions faire *en vertu des traités dont elle jura la garantie*. Voilà sa déclaration authentique et officielle : à cette offre de protection elle a joint les assurances réitérées et solennelles de ne point attaquer l'union helvétique et de n'avoir aucune vue d'agrandissement sur elle. Qu'aurions-nous donc à craindre d'un pareil voisin ? Surtout dans ce moment où notre

Souverain ouvrant son sein à son Peuple, vient d'envoyer dans nos murs, des députés chargés de plein-pouvoirs pour nous écouter et traiter avec nous de nos intérêts communs ? Dans ce moment où la Diète d'Arau vient de députer chez nous des envoyés, chargés de sanctionner par leur préférence et leur Médiation, *au nom de tout le Corps helvétique*, les arrangements entre nous et notre Souverain, et même de les aider de tout leur pouvoir pour notre bonheur particulier et pour le bien de la commune Patrie... Oh mes chers compatriotes ! Je ne puis que voir dans toutes ces circonstances une union, un accord, un même vœu. Nous désirons tous des redressements, la France les approuve d'avance par sa déclaration ; notre Souverain nous les offre ; courons donc à lui avec des cœurs francs, loyaux, et dignes du nom de Suisses, avec des réclamations claires, précises et justes. Que toutes les villes, que toutes les communautés du Pays-de-Vaud d'un commun accord, envoient des représentants auprès de ceux du Souverain, qui sont ici pour *écouter* et pour *accorder*.

Montrons à l'Europe le rare et touchant spectacle d'un peuple qui confie ses intérêts à son Souverain et d'un Souverain qui sait faire le bonheur de son Peuple. Oublions toutes les jalousies de villes à villes, de villages à villes, d'individus à individus. Soyons tous frères et amis ! Que tout cède et se fonde dans le grand intérêt commun de *l'union intérieure et du redressement de nos privilèges*, mais restons collés à ce vœu, à ce but unique.

— Donnons fortement essor au cri de notre conscience, de notre cœur, de notre devoir ; que ce cri sacré étouffe celui de quelques concitoyens que la passion égare, mais que la douceur et la vérité ramèneront !... Je ne veux point ici parler du bonheur dont nous avons joui. Mettons la main sur le cœur et regardons autour de nous : c'est assez pour nous convaincre. Je ne veux point prouver ce que d'autres ont prouvé, le malheur d'être indépendants. Plaçons encore la main sur le cœur. Genève, Bienne, Gênes, ou Venise, sont-ils dignes d'envie ? Je ne dirai rien non plus pour repousser l'idée d'une incorporation à la France. Je me bornerai encore pour tout argument, à dire à mes compatriotes : mettez la main sur le cœur, et jetez un regard autour de vous. D'ailleurs, pendant plusieurs siècles nous avons senti l'insupportable bonheur d'avoir la France pour alliée, pour amie ; pourquoi échanger des relations aussi douces, aussi précieuses, contre de nouveaux rapports dont les avantages nous sont bien inconnus. Je laisse, mes chers concitoyens, toutes ces grandes questions, pour porter uniquement votre attention sur vous-mêmes. Ne vous laissez point épouvanter par les circonstances présentes ; elles ne sont pas telles que quelques individus s'efforcent à les faire envisager. Je le répète : voici en trois mots notre position. *Nous voulons réclamer légalement nos droits : la France, amie d'une juste liberté, voit avec complaisance nos démarches, et notre Souverain est là pour exaucer notre vœu.* Voilà au vrai notre position politique ! Ne laissons point dévier notre regard et nos intentions de ce but. Venez, mes concitoyens, mes compatriotes, de toutes les Villes de toute les Communautés du Pays-de-Vaud. Nous voulons tous rester fidèle à notre Souverain, nous voulons tous offrir légalement nos doléances aux Pères de la Patrie, et agir de concert avec eux. Il ne s'agit ni de guerre extérieure, ni d'armée étrangère conduite dans nos murs, bien moins encore de guerre civile : Nous sommes tous d'accord. Il s'agit de paix, de calme, d'union : il s'agit d'ajouter au bien-être dont nous avons joui, un plus haut degré de bonheur : celui de laisser à notre postérité avec le redressement de nos droits, de nouveaux motifs d'attachement au Souverain et d'amour pour la Patrie.

Lausanne, le 20 janvier 1798.

## LA SALADA DAU QUATORZE

Patois des Ormonts.

**S**AIDÈ-VO quemeint lou dou pleye crouës trainatzances de la quemouene, le Pigne-gru et le Tzantaplyure, ant passa la fita dau quatorze !

Vo z'alla veire.

E z'avont soulèna tre dzors dévan, à la feire et à l'inspèchion, et soulèna tot adrei quemeint dei caïons ; ma fei lo borsa s'eire vouédia et ne savont pas quemeint volavont feita lo quatorze.

Adon, Tzantaplyure s'é couë vers Pigne-gru :

— Quié volein-no feire dèman, mon pouro ?

— Ma fei, n'ein rei mei d'ardzeint ; attei-vè, i creïe que mè reiste encor 'na fioula d'ouille de nuets et quartetta de veneigro...

— Oué, mei lous us manquent por la veneigretta !

— Ne té tzermaillye pas : Acaute, mon pouro...

Le leindèman, peideint que lou tambours bouessivè por rappertzi li dzeins, lou dou gail-lards felavont, avoué tsacon 'na lotta à terra, dein lou pras tot vèrts utor de veladze et li tzer-poppes sé sant boueta à crosa de l'herba à poër<sup>1</sup>, tant que li lotta eirant pleyeina à tzavon. Adon, revegnont, accouelyont<sup>2</sup> le tot ou boui et rin-vouont cé avoué 'na trein<sup>3</sup>, por chacaure<sup>4</sup> la terra et lous coitrons.

Pigne-gru va queri on boyon à bouie yau boue-tont tota c'herba à poër, avoué le veneigro et l'ouille. Poué, quand le mecllye fut fé, Pigne-gru et Tzantaplyure, à l'intor de boyon, ant poësa l'herba avoué li mans dein lau carletta tote bouer, et r'ant bin medzia, tant qu'à pou prei tot. Poué sè sant lèchia li pote ein brèmeint :

Et coumeint que sè devené  
Vo n'arai ni sai, ni fan !

H. A.

**L'exemple.** — Affiché à la porte d'une salle de conférences : « La conférence de M. X... sur : *l'art de ne jamais être malade* n'aura pas lieu, par suite d'une indisposition du conférencier. »

## DE BONNES DIVAGATIONS

**V**ous n'auriez pas des œufs ? demande une ménagère à une paysanne du marché.

— Eh ! non, madame. J'ai dû tuer mes douze poules. Je n'avais plus pour les nourrir. On nous défend de leur donner du grain ; et il n'est pas permis de les laisser divaguer, à cause des jardins.

— Ne pourriez-vous pas clôturer vos jardins ? de simples treillis en fer, ce n'est pas bien cher.

— Oui, mais il y a les prés, où elles font aussi du dégât.

— C'est vrai. Une sentence disait déjà il y a plus de deux siècles :

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour,  
Du foin que peut manger une poule en un jour.

Mais c'était dans une comédie, où l'on s'amusaient aux dépens de plaideurs ridicules.

— Que voulez-vous, madame. C'est le Règlement.

Ah ! les règlements ! S'ils rendaient heureux, nous serions le pays le plus favorisé de la terre. Dans le cas particulier, ce règlement est bel et bien la cause que, déjà avant la guerre, nous étions privés d'un produit précieux entre tous ; les ménagères devaient se rabattre, pas toujours à leur satisfaction, sur les œufs de l'étranger. Aujourd'hui que cette source est tarie, on paie les œufs 30 centimes pièce ; où est-il le temps (1860) où l'on trouvait qu'ils étaient bien chers « à six » ? Les poules pouvaient divaguer alors et les œufs, d'ordinaire, « allaient à sept », pour 30 centimes.

Nos autorités n'auraient-elles pas été bien inspirées en nos temps extraordinaires, de laisser

<sup>1</sup> dent de lion. — <sup>2</sup> secouer. — <sup>3</sup> fourche, trident. — <sup>4</sup> jeter.

dormir un peu ce fameux règlement ? « Toute chose a une raison, mais tout n'est pas la raison », a dit Vinet. Actuellement, la raison, ce serait, semble-t-il, d'avoir des œufs !

Une vieille maxime disait : « Le mieux est l'ennemi du bien ».

La sagesse du jour semble l'avoir remplacée par : « Le mieux, ou rien ! »

Entendre dire : « J'ai tué mes poules, parce que je ne peux plus les nourrir », cela ferait presque pleurer, surtout si l'on considère que ces précieux volatiles pourraient se nourrir en partie pour rien en dehors de leurs poulaillers étroits et souvent peu hygiéniques, tout en nous rendant cet autre service de détruire un peu la vermine qui pul-lule dans nos jardins et nos vergers. E.

## ÇA IRA !

**V**OICI encore, pour en compléter la série, deux chansons de 1792, que veut bien nous communiquer un ami du *Conteur*. La seconde est une variante de la première. En dépit de leur âge, très respectable, elles empruntent aux événements de l'heure présente un regain d'actualité.

Air : *Ça ira, ça ira, etc.*

I

Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra,  
Notre union si fermement jurée :  
Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra,  
Malheur à qui jamais l'attaquera.

II

Le ciel témoin, chacun de nous jura,  
Que pour la loi, son sang il répandra ;  
Oh, ça tiendra, etc.

III

Ce beau serment que chacun prononça,  
Aucun Français ne le démentira ;  
Et toujours chaque année,  
Il le renouvellera.  
Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra.

## Autre.

Oui, ça ira, ça ira, ça ira,  
N'est-il pas vrai que personne n'en doute ;  
Oui, ça ira, ça ira, ça ira,  
Certaines gens craignent ce refrain-là.

Car ils disaient que cela n'irait pas ;  
Il est vrai qu'ils le disaient tout bas ;  
Oui, ça ira, etc.

Depuis trois ans, cependant cela va ;  
Voyant enfin qu'on en est venu-là.

La cabale est en déroute,

Se présente qui voudra ;

Oui, ça ira, etc.

Qui fait le bien, toujours prospérera,  
Aucun plaisir n'égale celui-là ;  
Oh, ça ira, ça ira, ça ira,  
De tout bon cœur, c'est bien là la devise,  
Oh, ça ira, ça ira, ça ira,  
Aide ton frère et le ciel t'aidera.

Quand l'ennemi vaincu se soumettra,

Loyalement on lui pardonnera,

S'il promet avec franchise,

Que plus il n'y reviendra.

Oh, ça ira, ça ira, ça ira.

## Armes et couleurs du canton de Neuchâtel

**A** la dernière réunion, à Valangin, de la Société Neuchâteloise d'histoire et d'archéologie, M. Jean Grellet a présenté un travail écouté avec un vif intérêt sur les armes et les couleurs du canton de Neuchâtel.

Au début, les armes étaient personnelles au seigneur et se transformaient à l'avènement de chaque nouveau souverain. C'est en 1162 que, pour la première fois, apparaissent, dans les armoiries neuchâteloises, les chevrons.

En 1333, le comte Louis de Neuchâtel institua l'écusson à pal chevronné unique qui, dès lors, n'a plus varié, car il devint héréditaire. Sous la maison de Fribourg, les chevrons deviennent